

1. *Débitrice*: **G.F. Finance S.A.**, 1009 Pully

2. *Remarques*: Rapport

Art. 330 al. 2 LP

Concordat par abandon d'actif

Le rapport art. 330 al. 2 LP est à la disposition des créanciers pendant 10 jours dès la présente publication et peut être consulté chez Intermandat SA Société fiduciaire, rue du Petit-Chêne 38 à Lausanne, ainsi qu'auprès de l'Office des Faillites de Lausanne.

Le liquidateur: Jean-Claude Gaudin

Directeur d'Intermandat SA

Intermandat S.A., Société Fiduciaire
1001 Lausanne

(00346638)